



## COMMUNE DE SAINT-HILARION

# AVIS DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC

## MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-HILARION

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Hilarion a été approuvé le 5 juillet 2013. La procédure de modification simplifiée a été prescrite par arrêté le 16 juillet 2024 et poursuit les objets suivants :

- Faire évoluer les règles de la zone Ub afin de revoir l'emprise au sol des constructions (article 9)
- Faire évoluer les règles d'aspect extérieur des constructions des zones Ub et Uc (article 11) ;
- Faire évoluer les règles des zones Ua et Ub en matière d'espace libre (article 13) ;
- Supprimer les règles de Coefficient d'Occupation des Sols (COS) des zones Ua, Ub et Uc (article 14)

Le projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme sera mis à la disposition du public du **samedi 15 février au samedi 15 mars 2025**.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront consultables en Mairie (40 route de Rambouillet 78125 SAINT-HILARION) aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Et sur le site internet à l'adresse [www.saint-hilarion.fr](http://www.saint-hilarion.fr) à la rubrique : Infos pratiques - Urbanisme - Plan Local d'Urbanisme – Modification simplifiée n°1 du PLU.

Les observations pourront également être formulées à l'adresse mail : [mairie@saint-hilarion.fr](mailto:mairie@saint-hilarion.fr)

A l'expiration du délai de mise à disposition, le maire présentera le bilan au Conseil Municipal qui en délibèrera et adoptera le projet de modification simplifiée, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public recueillies dans le cadre de l'enquête publique et des observations des services recueillis dans le cadre de la notification aux services.